

**SOLIDARITÉS, ENFANCE / FAMILLE** — **VIOLENCES CONJUGALES ET  
INTRAFAMILIALES : QUELS SERVICES  
DÉPARTEMENTAUX CONTACTER ?**

*La lutte contre les violences conjugales et  
intrafamiliales est au cœur de l'action du  
Département de Seine-et-Marne © Getty Images*

Vous êtes victime de violences conjugales ou intrafamiliales, ou vous êtes témoin de cette situation dans votre entourage ? À travers ses 14 Maisons départementales des solidarités, le Département de Seine-et-Marne oriente, accompagne et soutient les personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales.



Créé le: 25/11/2022

- Mis à jour le : 28/11/2022

## Des défis à relever en Seine-et-Marne

Après une formation des professionnels du Département de Seine-et-Marne (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/lutte-contre-violences-conjugales-intrafamiliales-priorite-departement>) pour améliorer la prise en charge des personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales le 16 septembre dernier, la collectivité reste mobilisée à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'encontre des femmes, fixée le 25 novembre.

Cette mobilisation est d'autant plus forte face aux nombreux défis qui restent à relever. En effet, la Seine-et-Marne se situe aujourd'hui au 10<sup>e</sup> rang national, avec 2,7 % de victimes de violences intrafamiliales et plus de 3 000 plaintes déposées en 2021.

**10<sup>e</sup>****rang national**

La Seine-et-Marne est le 10<sup>e</sup> département en France avec le plus de victimes de violences intrafamiliales

**3838****plaintes**

déposées en 2021 pour violences intrafamiliales en Seine-et-Marne

**10 %****des plaintes**

concernent les violences intrafamiliales (2021)

**85 %****des victimes**

de coups et blessures volontaires dans le cadre intrafamilial sont des femmes

## Le Département se mobilise

Le Département a pleinement conscience de cette problématique sur son territoire. C'est pourquoi, la lutte contre les violences intrafamiliales est au cœur de ses politiques de solidarités de la majorité et, pour renforcer son engagement en la matière, l'Assemblée départementale a voté [lors de la séance du 29 septembre dernier](https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/retour-sur-la-seance-publique-du-29-septembre-2022) (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/retour-sur-la-seance-publique-du-29-septembre-2022>) :

- l'adoption d'une commission extra-réglementaire de lutte contre les violences intrafamiliales en charge d'assurer, à l'échelle départementale, le pilotage, le suivi et la coordination des acteurs ;
- le renforcement du soutien apporté aux structures associatives, par le biais d'un [nouvel appel à projets](https://www.seine-et-marne.fr/fr/appels-projet-subventions/lutte-contre-les-violences-conjugales-et-intrafamiliales) (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/appels-projet-subventions/lutte-contre-les-violences-conjugales-et-intrafamiliales>) et par le maintien du soutien apporté à diverses associations de lutte contre les violences conjugales.



**Les violences dites « intrafamiliales » regroupent l'ensemble des violences exercées par le conjoint ou l'ex-conjoint ou par un membre du cercle familial autre qu'un conjoint ou un ex-conjoint.**

Le Département intervient sur la thématique des violences conjugales dans le cadre du droit commun à travers ses [14 Maisons départementales des solidarités \(MDS\)](https://www.seine-et-marne.fr/fr/maisons-departementales-des-solidarites) qui accueillent et accompagnent les femmes victimes de violences conjugales.

Les services des MDS assurent des missions de détection qui orientent ces femmes vers des hébergements d'urgence qui procèdent à l'ouverture de droits ou vers des associations spécialisées.

Par ailleurs, le Département soutient financièrement plusieurs associations spécialisées dans ce combat, telles que :

- [l'association SOS Femmes de Meaux](https://sos-femmes77.com/) au titre du dispositif « Téléphone grave danger » ;
- [l'association Paroles de femmes](https://www.parolesdefemmes-lerelais.com/) via l'accueil, l'écoute, l'hébergement des femmes et des enfants ;
- [l'association Mouvement du Nid](https://mouvementdunid.org/) qui effectue des actions de lutte contre la prostitution.



*Le Département est pleinement engagé dans le domaine des violences conjugales bien que ce soit une compétence principale de l'État au titre du Plan pluriannuel interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.*

*Anne Gbiorczyk, Vice-présidente en charge de l'enfance et la famille.*

## Les liens et numéros utiles

Si vous êtes victimes ou témoin, vous pouvez contacter :

- Le [3919 Violence femmes infos](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13048#:~:text=Le%203919%20Violence%20Femmes%20Info.et%20de%20prise%20en%20charge.)
- Police secours : le 17 (France) ou le 112 (Union européenne)
- Les urgences médicales : le 15 (SAMU) ou le 18 (pompiers)
- Le 114 (personnes sourdes ou malentendantes)

Une [plateforme de signalement en ligne](https://www.service-public.fr/cmi) (<https://www.service-public.fr/cmi>) est également disponible sur [service-public.fr](https://www.service-public.fr).

Vous pouvez aussi vous rapprocher de la [MDS la plus proche de chez vous](https://www.seine-et-marne.fr/fr/annuaire-des-maisons-departementales-des-solidarites) (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/annuaire-des-maisons-departementales-des-solidarites>) soit aux horaires d'ouverture par téléphone, soit 24h/24 sur le site [rdv-solidarites.fr](https://www.rdv-solidarites.fr/) (<https://www.rdv-solidarites.fr/>). La prise de rendez-vous vous permet de bénéficier d'un temps dédié, sur place, soit sur place, par téléphone, ou à domicile.